

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1513

8 juillet 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Alpha-Lux Investments S.à r.l. | 72624 | Calgis Invest S.A. | 72617 |
| Arcavest Project Topalu S.à r.l. | 72596 | Candea International S.à r.l. | 72618 |
| Arcavest Project Topalu S.à r.l. | 72599 | Carlton Participations S.A. | 72618 |
| Arcavest S.A. | 72599 | Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l. | 72616 |
| Arcavest S.A. | 72599 | Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l. | 72616 |
| Archea Fund | 72611 | Carmatel SPF S.A. | 72618 |
| Aria Sicav | 72612 | Carnegie Fund Management Company S.A. | 72619 |
| Athor S.A. | 72612 | CDE | 72619 |
| Autonomy Brazil | 72612 | Central Investments S.à r.l. | 72617 |
| Autonomy Capital Two | 72612 | Colmar Schwoerer S.à r.l. | 72623 |
| Autonomy Iceland | 72613 | ComBenel S.à r.l. | 72612 |
| Autonomy II C | 72613 | ComBenel S.à r.l. | 72617 |
| Autonomy Luxembourg One | 72613 | Commerzbank International Portfolio Ma- nagement | 72623 |
| Autonomy Luxembourg Two | 72613 | Compac S.A. | 72624 |
| Autonomy Luxembourg Two | 72614 | CS Nordic Retail No.1 S.A. | 72611 |
| BAUERE KOPERATIV, Société Coopéra- tive | 72613 | Dahlias Patrimonium S.A. | 72618 |
| Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF | 72614 | Eulerphi S.C.A. SICAF-SIF | 72578 |
| BELLUS Health Luxco II S.à r.l. | 72599 | GET IT | 72619 |
| BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S. | 72597 | IFE Gestion | 72619 |
| Berry International S.A. | 72614 | Media Architects S.A. | 72616 |
| Bespeak Luxembourg | 72614 | MGP Artemis S.à r.l. SICAR | 72624 |
| Biomedic Laboratories Holding S.A. | 72615 | Orchis Développement S.A. | 72600 |
| Born Investments S.A. | 72615 | Patrisave | 72620 |
| BT Invest S.A. | 72615 | Premium International S.A. | 72617 |
| C.A.E.- Aviation | 72616 | Stocchimmo S.à r.l. | 72597 |
| Caldera Investment S.A. | 72614 | TR S.A. | 72615 |
| | | YMA Fund | 72611 |

Eulerphi S.C.A. SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.992.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

THERE APPEARED:

1) EULERPHI MANAGEMENT S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 25 B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 156442,

here represented by M^e Arnaud SAGNARD, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) Fortuna Capital Ltd., a company incorporated and organised under the laws of the Republic of Seychelles, duly registered with the Registrar of International Business Companies of the Seychelles under number 079791, having its registered office at Suite 205, Second Floor, Capital City, Independence Avenue, P.O. Box 1312 Victoria, Mahé, Seychelles Republic,

here represented by Me Arnaud SAGNARD, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3) Salsacate Properties Corp, a company incorporated and organised under the laws of the Republic of Seychelles, duly registered with the Registrar of International Business Companies of the Seychelles under number 075801, having its registered office at Suite 205, Second Floor, Capital City, Independence Avenue, P.O. Box 1312 Victoria, Mahé, Seychelles Republic,

here represented by Me Arnaud SAGNARD, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a Luxembourg limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists among the managing general partner (associé gérant commandité) (the GP Shareholder) and the limited partners (associés commanditaires) (the Shareholders), a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a société d'investissement à capital variable qualifying as a fonds d'investissement spécialisé under the name of EULERPHI S.C.A., SICAV-SIF (the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Company Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the SIF Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Fund is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the GP Shareholder. Where the GP Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the SIF Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

3.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Fund or other intermediary vehicles;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings directly owned by Compartments;

(c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Fund or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Fund, or any director, manager or other agent of the Fund, or any company in which the Fund or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Fund or any company belonging to the same group as the Fund;

to the fullest extent permitted under the SIF Law but in any case subject to the terms and limits set out in the Prospectus (as defined below).

Compartments may borrow money and raise funds.

Art. 4. Duration.

4.1. The Fund is established for an unlimited duration. The Fund may not be dissolved until the end of the term of its last Compartment.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital of the Fund shall be represented by fully paid up shares (the Shares) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund as defined in article 12 hereof.

5.2 The initial capital of the Fund is EUR 31,010 (thirty-one thousand and ten euro) divided into one (one) management share (the Management Share) of no par value subscribed by the GP Shareholder and three thousand one hundred (3,100) class A shares (the Limited Shares) of no par value, issued in the compartment EULERPHI S.C.A., SICAV-SIF - Saphir Compartment, entirely subscribed and fully paid-up.

5.3 The minimum capital of the Fund shall be EUR 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand euro). The Fund shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Fund has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of specialised investment funds subject to the supervision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier in accordance with the SIF Law.

5.4 The General Partner is authorized without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with article 8 hereof at an offer price to be determined by the GP Shareholder, without having to reserve to the existing Shareholder(s) a preferential or pre-emption right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Classes of shares - Compartments.

6.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation shares), redemption features, and/or fee and cost features for the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the General Partner.

6.2 The General Partner may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate compartment (each a Compartment), within the meaning of article 71 of the SIF Law (which may as the General Partner may determine, be denominated in different currencies for each Class or for two and more Classes of Shares) as further set out in the issuing document (document d'émission within the meaning of the SIF Law) of the Fund, as amended and updated from time to time (the Prospectus). Each such pool of assets shall be invested pursuant to article 3 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. Each Compartment may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the General Partner shall from time to time determine in respect of each Compartment. The terms and conditions shall each time be set forth in the Compartment Supplements (as defined below).

6.3 The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst the Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the share capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

6.5 The Fund shall prepare consolidated accounts in euro.

Art. 7. Form of shares.

7.1 The Fund shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Fund shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Fund or by one or more persons designated thereto by the Fund, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional Share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund will not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any officer of the Fund or by any other person duly authorized thereto by the General Partner.

7.5 Shareholders shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the Fund from time to time.

7.7 The Fund recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Fund reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Fund may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8 The Fund may decide to issue fractional Shares for up to three decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.9 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their addresses as indicated in the register of Shareholders.

Art. 8. Issue of shares.

8.1 The General Partner is authorized, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Compartment, without having to reserve to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Compartment specific supplement to the Prospectus (the Compartment Supplements).

8.3 Unless otherwise determined by the General Partner in the Compartment Supplements, the issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Compartment, as determined in compliance with article 12 hereof plus any additional premium or fees as determined by the General Partner and as further disclosed in the Prospectus. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued on the first closing date of the relevant Compartment may be offered at a fixed initial subscription price as set forth in the Compartment Supplements.

8.4 Shares shall be issued to Eligible Investors (as defined in the Prospectus) only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner.

8.5 The Fund may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor, which qualifies as a réviseur d'entreprises agréé.

8.6 The General Partner may delegate to any duly authorized manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Conversion of shares. The conversion is allowed within the limits and subject to the conditions set forth in the Prospectus unless otherwise specified in the relevant Compartment Supplements.

Art. 10. Redemption of shares. The Fund may repurchase Shares at the request of the Shareholders at the conditions set forth in the Prospectus and the relevant Compartment Supplement. The General Partner may request the redemption of all or part of the Shares under the terms and procedures as set forth in the Prospectus as well as any Compartment Supplements.

Art. 11. Restrictions on ownership of shares.

11.1 The Fund may restrict or prevent the ownership of Shares in the Fund by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares (a Restricted Person) by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Fund such holding may be detrimental to the Fund or if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 "Restricted Person" also includes any person which does not qualify as a well-informed investor within the meaning of the SIF Law.

11.3 Transfer of Shares in the Fund may be subject to transfer conditions as set forth in the relevant Compartment Supplements.

Art. 12. Calculation of the net asset value.

12.1 The reference currency of the Fund is the EURO. Each Compartment may have a different reference currency. The net asset value (the NAV) per Share of each Class within the relevant Compartment will be expressed in the currency of such Class or of the Compartment and will be determined as of any Valuation Day (as such term is defined in the Prospectus and the relevant Compartment Supplements) by dividing the net assets of the Fund attributable to the relevant Class, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class within such Compartment, on any such Valuation Day, by the number of Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner will determine. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Compartment are dealt in or quoted, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation for all applications received on the relevant Valuation Day.

12.2 The NAV (being the assets less the liabilities) is calculated on a Class by Class basis (if applicable) on such frequency as set forth in the relevant Compartment Supplements.

12.3 For the purpose of determining the NAV of the Fund, the net assets attributable to each Class within each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the NAV of the Fund shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

12.4 The value of any assets will be determined as follows:

a) The value of any cash on hand or on deposit, money market instruments, bills, demand notes, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is determined by making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

b) The value of any securities (debt, equity and structured financial instruments) which are listed or dealt in on a stock exchange or dealt in on a regulated market, is based on the last available price on the stock exchange or the regulated market, which is normally the principal market for such securities.

c) The value of securities (debt, equity and structured financial instruments) which are not listed on a stock exchange nor dealt in on a regulated market is determined at the fair value based on the reasonably foreseeable sales price of the securities determined prudently and in good faith by the General Partner who may also use as a basis guidelines recognised in the market such as those of the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

d) The value of units and shares of investment funds and entities in which a Compartment has invested is based on the last available value provided by the administrative agent, the manager or any other reliable party involved with the underlying investment fund or entity.

e) The liquidating value of forwards and OTC options contracts which are not traded on exchanges or on other regulated markets will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each variety of derivative. The liquidating value of futures or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets will be based upon the last available prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded; provided that if a future, forward or option contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the General Partner may deem fair and reasonable.

f) Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability or such other method determined in good faith by the General Partner if it considers that such valuation better reflects the fair value of the relevant credit default swaps. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner and recognised by the auditor of the Fund.

g) All other assets will be valued at fair market value or at another reliable value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Fund may at any time and from time to time suspend the determination of the net asset value of the shares of any Compartment or Class of Shares, the issue of shares of any Compartment or Class to subscribers and the redemption of the shares of any Compartment or Class from its shareholders as well as the conversion of shares of any Class in a Compartment:

a) when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Fund attributable to the relevant Compartment, or when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Fund attributable to the relevant Compartment is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the General Partner, disposal of the assets of the Fund attributable to the relevant Compartment is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any Investment of the Fund attributable to the relevant Compartment or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Fund attributable to the relevant Compartment may not be determined as rapidly and accurately as required;

d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of Shares, transactions on behalf of the Fund are rendered impracticable or if purchases and sales of the Fund's assets attributable to the relevant Compartment cannot be effected at normal rates of exchange; or

e) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Fund or any Compartment(s).

13.2 Any such suspension may be notified by the Fund in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Fund shall notify such suspension to the shareholders requesting the redemption of their shares.

13.3 Any such suspension with regard to any Compartment will have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Compartment.

13.4 Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value per share in the relevant Compartment. Withdrawal of a subscription or of an application for redemption or conversion will only be effective if written notification by letter or by fax is received by the administrative agent before the termination of the suspension period, failing which subscription, redemption or conversion applications not withdrawn will be processed on the first date on which these subscription, redemption or conversion applications should be processed in accordance with the terms of the Prospectus following the end of the suspension period, on the basis of the net asset value per share determined on such date.

III. Administration and Supervision

Art. 14. Management.

14.1 The Fund shall be managed by EULERPHI MANAGEMENT S.A., acting as General Partner, who shall be the unlimited liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable within the limits of their investments made into the Fund as per article 8 hereof.

14.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

14.3 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Fund except in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct, save as otherwise explicitly provided for by law.

14.4 Upon the removal of the General Partner, a new manager of the Fund shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in article 33 below, which shall substitute the General Partner as manager of the Fund by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Fund.

14.5 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Fund as required for the operation and management of the Fund, provided however that the limited Shareholders may not act on behalf of the Fund without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 15. Corporate signature.

15.1 Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the General Partner deems necessary for the operation and management of the Fund or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the board of directors of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

16.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of members of the board of directors of the General Partner and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 17. Investment policies and Restrictions.

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Prospectus, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be determined by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The Fund may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 18. Conflict of interests.

18.1 No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from participating in the deliberation and vote relating to any matters with respect to such contract or other business.

18.2 In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not participate in the discussion and vote on any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

18.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager or investment adviser, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 19. Indemnification.

19.1 The Fund may indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of him being or having been a director or officer or committee member of the Fund or, at his request, of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

19.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any member of the General Partner or committee member in accordance with this article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 20. Auditor.

20.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

20.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the SIF Law.

IV. General meetings

Art. 21. Powers.

21.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Fund.

21.2 Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund.

Art. 22. Annual general meetings of shareholders.

22.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg on the second Thursday of the month of January each year at 2 p.m. (Luxembourg time) and for the first time in 201. If this date is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

22.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances beyond the scope of the Fund's or of its Shareholder's control will so require.

Art. 23. Other general meetings of shareholders. The General Partner may convene other general meetings of Shareholders. Shareholders representing one tenth of the share capital may also request the General Partner to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 24. Procedure.

24.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

24.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

24.3 The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

24.4 The chairman of the board of the General Partner shall preside at all general meetings of Shareholders, but, in his absence, the general meeting of Shareholders may appoint a manager or any other person as chairman pro tempore, by vote of a majority of Shares present or represented at any such meeting. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 25. Vote.

25.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Luxembourg law) and business incidental to such matters.

25.2 Each Share in whatever Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a manager of the Fund.

25.3 Unless otherwise provided by Luxembourg law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

25.4 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartment(s), shall be subject in respect of each Compartment to the quorums and majority requirements described in article 33 hereof.

Art. 26. General meetings of compartment(s).

26.1 The Shareholders of any Compartment may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relates exclusively to such Compartment.

26.2 The provisions of articles 25, paragraphs 1, 2 and 3 as well as article 24, paragraphs 1 and 2 shall apply to such Compartment specific general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by Luxembourg law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 27. Term, liquidation and Merger of compartments.

27.1 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Prospectus. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Prospectus.

27.2 The General Partner of the Fund may decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Fund of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

27.3 Unless otherwise provided for in the relevant Compartment Supplement, the Shareholders of the Compartment concerned may request the redemption, free of charge, of their Shares upon or prior to the liquidation by application of the applicable liquidation NAV as determined by the General Partner. Assets which cannot be distributed to their beneficiaries upon the close of liquidation of the Compartment concerned will be deposited with the Custodian for a period of nine months starting at the decision to liquidate. Such a nine months period could be extended with the CSSF prior approval in special circumstances. After such time, the assets will be deposited with the “Caisse de Consignation” on behalf of their beneficiaries.

27.4 The General Partner may decide to terminate one Compartment and contribute its assets and liabilities into another Compartment or into another collective investment scheme or an assimilated entity. The General Partner may resolve to amalgamate two or more Compartments. The General Partner may also resolve to amalgamate two or more Share Classes. Affected Shareholders will be notified any such decision and the relevant information in relation to the new Compartment or Class.

Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.

Art. 28. Consolidation/splitting. The General Partner may decide to consolidate or split the Shares of a Compartment within a given Share Class. The Shareholders will be notified by the General Partner and will benefit from a one month period to redeem their Shares free of charge.

V. Accounting year - Distributions

Art. 29. Accounting year.

29.1 The accounting year of the Fund shall commence each year on the 1 (first) of January and shall terminate on the 31 (thirty-first) of December of the following year.

29.2 The first accounting year of the Fund will commence on the date of incorporation of the Fund and terminate on the 31 (thirty-first) December 2011.

Art. 30. Distributions.

30.1 Distributions shall be paid in accordance with any order of payments set forth in the Prospectus and more in particular as set forth in respect of each Compartment in the Compartment Supplements. The general meeting of Shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided for by Luxembourg law, shall determine how the profits, if any, of the Fund shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Fund does not fall below the minimum Share capital prescribed by law.

30.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Prospectus and, more in particular, as set forth in the relevant Compartment Supplements.

30.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of the relevant Compartment or Share Class at such time and place as the General Partner shall determine from time to time.

30.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

30.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Fund. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Fund to perfect such reversion.

Art. 31. Custodian.

31.1 The Fund shall enter into a custodian agreement with a banking institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (the Custodian).

31.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

31.3 If the Custodian wishes to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its place.

Art. 32. Dissolution.

32.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 33 hereof.

32.2 Whenever the share capital falls below the two thirds of the minimum capital indicated in article 5 hereof, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

32.3 The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum Share capital set by article 5 hereof; in such an event,

the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

32.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

32.5 In the event of a dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 1915 Company Law.

32.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Compartment in proportion to their holding in the respective Compartment(s).

32.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of nine months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 33. Amendments to the Articles of Association. These Articles may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided for by the 1915 Company Law.

Art. 34. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 35. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Company Law and the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Fund and will end on 31 December 2011.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26, 26-3 and 26-5 of the Luxembourg law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for 3,101 (three thousand one hundred and one) Shares, resulting in the payment of EUR 31,010.- (thirty-one thousand and ten euro):

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| 1) EULERPHI MANAGEMENT S.A. | 1 Management Share |
| 2) Fortuna Capital Ltd. | 93 Limited Shares |
| 3) Salsacate Properties Corp. | 3,007 Limited Shares |
| Total: | 3,101 Shares |

The shares have been paid up in full by payment in cash, so that the amount of EUR 31,010.- (thirty-one thousand and ten euro) is from now on at the free disposal of the Fund, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Fund, the Shareholders have resolved as follows:

First resolution

The registered office of the Fund is set at 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Second resolution

The following is elected as auditor until the annual general meeting of 2012:

The public limited company COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A., established and having its registered office at 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 150963.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, proxy-holder mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour de mars.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) EULERPHI MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156442,

ici représentée par Maître Arnaud SAGNARD, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Fortuna Capital Ltd., une société constituée et organisée selon les lois de la République des Seychelles, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies des Seychelles sous le numéro 079791, ayant son siège social à Suite 205, Second Floor, Capital City, Independence Avenue, P.O. Box 1312 Victoria, Mahé, République des Seychelles,

ici représentée par Maître Arnaud SAGNARD, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) Salsacate Properties Corp, une société constituée et organisée selon les lois de la République des Seychelles, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies des Seychelles sous le numéro 075801, ayant son siège social à Suite 205, Second Floor, Capital City, Independence Avenue, P.O. Box 1312 Victoria, Mahé, République des Seychelles,

ici représentée par Maître Arnaud SAGNARD, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre l'associé gérant commandité (l'«Associé Commandité») et les associés commanditaires (les «Actionnaires»), une société en commandite par actions organisée en tant que société d'investissement à capital variable qualifiée de fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de EULERPHI S.C.A, SICAV-SIF (ci-après le «Fonds»), régi par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales»), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la «Loi FIS») ainsi que les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeois.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet du Fonds est d'investir les fonds dont il dispose dans tout avoir autorisé par la Loi FIS avec pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

3.2 Le Fonds peut prendre toutes mesures et faire toute opération qu'il estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier mais sans limitation:

(a) effectuer des investissements que ce soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales du Fonds ou dans d'autres véhicules intermédiaires;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises détenues directement par les Compartiments;

(c) consentir des garanties, nantissements ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) du Fonds ou par toute méthode destinée à garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation du Fonds, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire du Fonds, ou de sociétés dans lesquelles le Fonds ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect du Fonds ou de toute société appartenant au même groupe que le Fonds;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi FIS, mais dans tous les cas sous réserve des termes et limites décrits dans le Mémorandum (tel que défini ci-dessous).

les Compartiments peuvent emprunter de l'argent et réunir des fonds.

Art. 4. Durée.

4.1. Le Fonds est constitué pour une durée illimitée. Le Fonds ne pourra être liquidé avant la clôture de son dernier compartiment.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital du Fonds sera représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions») sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur totale des actifs nets du Fonds tels que définis à l'article 12 des présents Statuts.

5.2 Le capital initial du Fonds est de EUR 31.010 (trente et un mille dix euros) divisé en 1 (une) action de commandité (l'«Action de Commandité») sans valeur nominale, souscrite par l'Associé Commandité et 3.101 (trois mille cent une) actions ordinaires de classe A (les «Actions de Commanditaires») sans valeur nominale, émises dans le compartiment EULERPHI S.C.A, SICAV-SIF, compartiment Saphir entièrement souscrites et libérées.

5.3 Le montant minimum du capital du Fonds sera EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros). Le Fonds devra atteindre ce minimum dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été enregistré en tant qu'organisme de placement collectif sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés, soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en conformité avec la Loi FIS.

5.4 L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitations, de nouvelles Actions entièrement libérées conformément à l'article 8 des présents Statuts et dont le prix de cession sera fixé par L'Associé Commandité lui-même, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription ou un droit de préemption en relation avec les actions à émettre.

Art. 6. Classe d'actions - Compartiments.

6.1 L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une Classe ou des Classes, selon le cas) portant des obligations différentes entre autre en ce qui concerne le droit aux revenus et profits (actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, ou en fonction de l'investisseur concerné. Ces Actions seront émises, selon les termes et conditions tels que fixés par l'Associé Commandité en accord avec l'article 8 des présents Statuts.

6.2 L'Associé Commandité pourra, à tout moment, établir différentes masses d'avoirs, chacune constituant un compartiment séparé (chacun un «Compartiment»), conformément à l'article 71 de la Loi FIS (qui pourront, au choix de l'Associé Commandité, être exprimées en différentes devises pour chaque classe ou pour deux ou plus de classes d'Actions) comme décrit plus en détail dans le document d'émission du Fonds (selon la Loi FIS), tel que modifié et actualisé au fil du temps (le «Mémorandum»). Chaque masse d'avoirs sera investie, conformément à l'article 3 des présents Statuts, au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné. Chaque Compartiment pourra avoir des caractéristiques différentes (y compris, et entre autres, des structures de frais spécifiques, investissements permis, restrictions d'investissement et politiques de distributions) telles que déterminées au fil du temps par l'Associé Commandité pour chaque Compartiment. Les termes et conditions devront à chaque fois être décrites dans les Spécifications du Compartiment (tel que défini ci-dessous).

6.3 Le Fonds constitue une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment déterminé couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. En ce qui concerne les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est traitée comme une entité séparée.

6.4 Afin de déterminer le capital du Fonds, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total de tous les avoirs nets de tous les Compartiments.

6.5 Le Fonds établira les comptes consolidés en euros.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Le Fonds pourra émettre uniquement des Actions nominatives.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises par le Fonds seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par le Fonds ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence où son domicile élu, tel qu'il aura été communiqué au Fonds, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chacune des Actions.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émet pas de certificats pour cette inscription au registre, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat.

7.4 Tout transfert d'Action nominative s'effectuera par une déclaration écrite de transfert à porter au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom respectif. Sous réserve de l'application des articles 7 et 11 des présents Statuts, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devant être signée par l'un quelconque des gérants ou fondé de pouvoir du Fonds ou par toute autre personnes qui aura été dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

7.5 Les Actionnaires fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse au Fonds, mention peut en être faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds au fil du temps, jusqu'à ce que qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social du Fonds ou à telle autre adresse fixée de temps en temps par le Fonds.

7.7 Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette /ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard du Fonds. La non désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, le Fonds se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autre paiements seulement au premier détenteur enregistré qu'il considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.8 Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote mais donneront droit à participer au prorata des avoirs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée.

7.9 Le paiement des dividendes, s'il y en a, sera fait aux Actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse indiquée au registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission des Actions.

8.1 L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation, des Actions sans valeur nominale entièrement libérées, de n'importe quel Classe ou Compartiment, sans avoir à réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

8.2 L'Associé Commandité peut imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, sans limitation, l'exécution de tout document de souscription et la fourniture de toutes informations que l'Associé Commandité estimera pertinentes) et pourra fixer un montant minimum de souscription. L'Associé Commandité pourra également, par rapport à un Compartiment spécifique, lever un droit d'entrée et aura le droit de renoncer totalement ou partiellement à ce droit d'entrée. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le supplément au Mémoire spécifique au Compartiment en question (les «Spécifications du Compartiment»).

8.3 A moins qu'il en soit déterminé autrement par l'Associé Commandité dans les Spécifications du Compartiment, le prix d'émission des Actions à émettre est basé sur la valeur nette d'inventaire applicable aux Actions d'une certaine Classe dans un certain Compartiment tel que déterminé en conformité avec l'article 12 des présentes, plus toute prime additionnelle ou frais tels que déterminés par l'Associé Commandité et tels qu'exposés plus amplement dans le Mémoire. Par dérogation à ce qui précède, les Actions de chaque Classe, émises à la première date de clôture du Compartiment concerné, peuvent être offertes à un prix de souscription initial fixe, comme décrit dans les Spécifications du Compartiment.

8.4 Les Actions seront émises aux Investisseurs Expérimentés (tel que défini dans le Mémoire) uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera exécuté aux conditions et endéans les délais déterminés par l'Associé Commandité.

8.5 L'Associé Commandité pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises indépendant.

8.6 L'Associé Commandité peut déléguer à tout gérant, gestionnaire, gérant ou à tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des Actions à émettre et à les délivrer.

Art. 9. Conversion des Actions. La conversion est autorisée dans les limites et suivant les conditions exposées dans le Mémorandum à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans les Spécifications du Compartiment concerné.

Art. 10. Rachat des Actions. Le Fonds peut racheter les Actions à la demande des Actionnaires, aux termes et conditions déterminés dans le Mémorandum et dans les Spécifications du Compartiment concerné. L'Associé Commandité peut exiger le rachat de tout ou partie des Actions émises aux termes et conditions déterminés dans le Mémorandum et dans les Spécifications du Compartiment concerné.

Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions.

11.1 Le Fonds pourra restreindre ou empêcher la détention de ses Actions à toute personne, société ou entité juridique, à savoir toute personne violant les dispositions légales ou réglementaires d'un pays ou d'une autorité gouvernementale et à toute personne non autorisée à détenir de telles Actions (une «Personne Non Autorisée») en vertu de cette loi ou exigence ou si, de l'avis du Fonds, une telle détention pourrait être préjudiciable au Fonds, ou si la détention d'Actions par telle personne résulte dans une violation de la loi ou de la réglementation, luxembourgeoise ou étrangère, ou si, en conséquence d'une telle violation, le Fonds se verrait soumis à des lois (y compris, sans limitation, des lois fiscales) autres que celle du Grand-Duché de Luxembourg.

11.2 Est également considérée comme «Personne Non Autorisée», toute personne qui ne répond pas à la définition d'investisseur averti au sens de la Loi FIS.

11.3 Le transfert d'Actions du Fonds peut être soumis à des conditions particulières déterminées dans les Spécifications du Compartiment concerné.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La devise de référence du Fonds est l'EURO. Chaque Compartiment peut avoir une devise de référence différente. La valeur nette d'inventaire (la «VNI») par Action de chaque Classe d'Actions d'un Compartiment concerné sera exprimée dans la devise de la Classe ou du Compartiment concerné. La valeur nette d'inventaire sera déterminée en divisant au Jour d'Évaluation (tel que ce terme est défini dans le Mémorandum et les Spécifications du Compartiment concerné) les actifs nets du Fonds correspondant à chaque Classe d'Actions d'un Compartiment, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette Classe d'Actions au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre d'Actions de cette Classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par Action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que décidé par l'Actionnaire Commandité. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel est intervenu sur les cours des marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables au Compartiment concerné sont négociés ou cotés, l'Associé Commandité peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des Actionnaires et du Fonds dans quel cas toutes les demandes de rachat et de souscription seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

12.2 La VNI (étant la somme des actifs moins les passifs) est calculée Classe par Classe (dans la mesure applicable) à la fréquence décrite dans les Spécifications du Compartiment concerné.

12.3 Afin de déterminer la VNI du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Classe à l'intérieur de chaque Compartiment doivent s'ils ne sont pas exprimés en euros, être convertis en euros et la VNI du Fonds doit être le résultat de la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

12.4 L'évaluation de toute valeur se fera de la manière suivante:

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des instruments du marché financier, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le Fonds estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

b) La valeur des titres (obligations, actions, instruments financiers structurés) qui sont négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou un marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs ou au marché réglementé qui est normalement le marché principal pour de tels avoirs.

c) La valeur des titres (obligations, actions, instruments financiers structurés) qui ne sont ni négociés, ni cotés sur un autre marché réglementé ou une bourse de valeurs, est déterminé à la juste valeur des titres sur base du prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et de bonne foi par l'Actionnaire Commandité qui peut aussi se baser sur des lignes de conduites reconnues dans le marché comme par exemple celles de la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

d) La valeur des parts et actions de fonds et d'entités dans lesquels un Compartiment a investi, est basée sur la dernière valeur disponible fournie par l'agent administratif, le gérant ou une autre partie fiable impliquée dans le fonds ou l'entité sous-jacent.

e) La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres marchés réglementés vont valoir leur valeur de liquidation nette conformément aux politiques établies par l'Actionnaire Commandité, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de produit dérivé. La

valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres marchés réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou ces contrats d'options sont négociés; pour autant que si un contrat à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par l'Actionnaire Commandité de façon juste et raisonnable.

f) Les contrats d'échange sur défaut seront évalués à la valeur actuelle des paiements futurs en espèces par référence aux conventions d'usage des marchés, en ajustant les paiements en espèces en fonction de la probabilité de défaut ou par toute autre méthode telle que définie de bonne foi par l'Actionnaire Commandité s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur des contrats d'échange sur défaut en question. Les contrats d'échange de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie en référence à la courbe des taux applicable. Les autres contrats d'échange seront évalués à leur juste valeur marchande, telle que déterminée de bonne foi sur base des procédures établies par l'Actionnaire Commandité et reconnues par le réviseur du Fonds.

g) Tous les autres avoirs seront évalués de toute bonne foi selon les procédures établies par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut, à son entière discrétion, permettre une autre méthode d'évaluation s'il estime que cette évaluation reflète mieux la valeur équitable des avoirs du Fonds.

Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 Le Fonds peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de tout Compartiment ou de toute Classe d'actions, l'émission d'actions aux actionnaires et le rachat des actions des actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'actions en question ainsi que la conversion d'actions de toute Classe d'actions dans un Compartiment:

(a) lorsque un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés servant de base à l'évaluation d'une partie substantielle des actifs du Fonds attribuables au Compartiment concerné, ou si un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie importante des actifs du Fonds attribuable au Compartiment concerné est dénommée, sont fermés pour une raison autre que le congé normal ou si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsqu'en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en dehors du contrôle de l'Associé Commandité, la disposition des actifs du Fonds attribuables au Compartiment concerné n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un préjudice important aux intérêts des actionnaires;

(c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement du Fonds attribuable au Compartiment concerné ou si pour des raisons exceptionnelles, la valeur d'un actif du Fonds attribuable au Compartiment concerné ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(d) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert d'actions, les transactions au nom du Fonds sont rendues impraticables ou si l'achat et le vente des actifs du Fonds attribuables au Compartiment concerné ne peuvent être effectuées aux taux de change normaux; ou

(e) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la liquidation du Fonds ou d'un Compartiment.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par le Fonds aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. Le Fonds doit notifier cette suspension aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions.

13.3 Toute suspension en relation avec un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans le Compartiment concerné. Le retrait d'une souscription ou d'une demande de rachat ou de conversion ne prendra effet que si l'agent administratif reçoit une notification écrite par lettre ou par fax avant la fin de la période de suspension, faute de quoi, les demandes de souscription, rachat et conversion seront traitées conformément aux termes du Mémoire à la fin de la période de suspension, sur base de la valeur nette d'inventaires par action déterminée à ce moment.

III. Administration et Surveillance

Art. 14. Gérance.

14.1 Le Fonds sera géré par EULERPHI MANAGEMENT S.A. en tant qu'Associé Commandité, qui sera associé indéfiniment responsable (associé-gérant-commandité) et qui sera personnellement, solidairement et individuellement responsable avec le Fonds pour toutes dettes qui ne pourraient pas être couvertes par les actifs du Fonds. Les Actionnaires doivent éviter d'agir d'une manière ou dans une capacité autre que celle qui leur est dévolue dans l'exercice de leur droit en tant qu'Actionnaire dans les assemblées générales et ne seront tenus responsables qu'à hauteur de leur investissement dans le Fonds tel que décrit dans l'article 8 ci-dessus.

14.2 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par ces statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, dans l'intérêt du Fonds et à condition de respecter les objectifs d'investissement et la stratégie du Fonds.

14.3 L'Associé Commandité ne peut être révoqué de sa position de gérant du Fonds qu'en cas de fraude, faute lourde ou dol, à moins que la loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement.

14.4 Lorsque l'Associé Commandité est révoqué, un nouveau gérant doit être nommé par les Actionnaires lors d'une assemblée générale délibérant aux conditions de majorité prévue à l'article 33 ci dessous, lequel remplacera l'Associé Commandité en tant que gérant du Fonds par l'accomplissement de toutes formalités utiles et appropriées et assumera les obligations de l'Associé Commandité en tant que gérant du Fonds.

14.5 L'Associé Commandité peut de temps à autre nommer les agents ou mandataires du Fonds nécessaires à la réalisation des opérations et de la gestion du Fonds à condition toutefois que les Actionnaires commanditaires ne puissent pas agir au nom du Fonds sans remettre en cause leur statut d'actionnaire ayant une responsabilité limitée. Les agents et mandataires ainsi nommés seront investis des pouvoirs et des obligations que l'Associé Commandité leur a confiées.

Art. 15. Pouvoir de signature.

15.1 Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagée par la seule signature de l'Associé Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité tel que décidé par l'Associé Commandité à sa seule discrétion.

Art. 16. Délégation de pouvoir.

16.1 L'Associé Commandité, pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général ou un directeur général adjoint ainsi que tout autre fondé de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires du Fonds ou d'un Compartiment donné. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Actionnaires du Fonds. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut également nommer d'autres représentants qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité et dont les pouvoirs seront déterminés par le conseil de gérance de l'Associé Commandité.

16.2 L'Associé Commandité peut au fil du temps créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer certains pouvoir et rôles.

Art. 17. Politique et Restrictions d'investissements.

17.1 En se basant sur le principe de diversification des risques et en application du Memorandum, l'Associé Commandité a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement et les stratégies d'investissement de chaque Compartiment du Fonds ainsi que la conduite et la gestion des affaires du Fonds, en tenant compte des restrictions mises en place par l'Associé Commandité conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 Le Fonds est autorisé pour chaque Compartiment à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 18. Conflits d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ni aucune autre transaction entre le Fonds et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le seul fait que un ou plusieurs des administrateurs ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité y est (sont) intéressé(s) ou est(sont) administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou salarié(s) de cette autre société, ou autre entité. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité qui exerce des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de salarié d'une société ou entité avec laquelle le Fonds contracte ou s'engage de toute autre manière dans une relation d'affaires ne peut, du fait de cette relation avec cette autre société ou entité être empêché de participer aux délibérations et au vote ou d'intervenir de quelque manière que ce soit dans le cadre d'un tel contrat ou de toute autre relation d'affaire.

18.2 Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité aurait dans quelque affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, ce gérant ou fondé de pouvoir devra informer l'Associé Commandité de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et l'intérêt que portent un tel gérant ou fondé de pouvoir dans ladite affaire, devra être rapporté à la prochaine assemblée des Actionnaires.

18.3 Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec l'initiateur, le gestionnaire des investissements, le conseiller en placement, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commandité pourra déterminer au fil du temps à son entière discrétion.

Art. 19. Indemnisation des gérants.

19.1 Le Fonds devra indemniser tout membre du Associé Commandité ou membre de comité ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs pour toutes dépenses qu'il aurait supportées en raison de toute action, action en justice ou plainte à laquelle il aurait été partie en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir, membre d'un comité du Fonds ou, à sa demande, de toute autre société dont le Fonds est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit de se faire indemniser, à l'exception toutefois des cas où il sera finalement reconnu suite à ces actions, actions en justice ou plaintes, responsable de faute lourde ou de dol; en cas de transaction, l'indemnisation ne sera donnée que pour les faits couverts par la transaction et pour lesquels les conseils du Fonds estimeront que la personne à indemniser n'avait pas commis de telle violation de ses obligations.

19.2 L'Associé Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par le membre de l'Associé Commandité ou membre d'un comité en conformité avec cet article pourront être avancés au fondé de pouvoir indemnisé, sous réserve que ce fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère à la fin qu'il n'a pas agi en conformité avec les standards pour lesquels une indemnité était possible.

19.3 Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels tout fondé de pouvoir pourrait prétendre.

Art. 20. Réviseur d'entreprises.

20.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

20.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi FIS.

IV. Assemblées générales**Art. 21. Pouvoirs.**

21.1 L'Assemblée générale des Actionnaires représente la totalité des Actionnaires du Fonds.

21.2 Ses résolutions s'imposeront à tous les Actionnaires du Fonds. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter, ratifier tous les actes en rapport avec les opérations du Fonds.

Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.

22.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra chaque année le deuxième jeudi du mois de janvier à 14h00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2012. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

22.2 L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon le jugement absolu et final de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles en dehors du contrôle du Fonds ou des Actionnaires l'exigent.

Art. 23. Autres assemblées des actionnaires. L'Associé Commandité peut convoquer à tout moment d'autres assemblées générales des Actionnaires. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social pourront exiger que l'Associé Commandité convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations y relatives.

Art. 24. Procédure.

24.1 Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Associé Commandité à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée aux Actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils se considèrent dûment convoqués et informés, l'assemblée aura lieu sans convocation à l'assemblée.

24.2 Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée uniquement.

24.3 L'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

24.4 Le président du conseil de gérance de l'Associé Commandité présidera toutes les assemblées des Actionnaires, mais en son absence l'Assemblée pourra nommer un gérant ou toute autre personne comme président pro tempore, par un vote à la majorité des Actions présentes ou représentées à cette assemblée. Le président de cette réunion des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des Actionnaires ainsi que pour exécuter toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

Art. 25. Vote.

25.1 Les affaires traitées lors de chaque réunion des Actionnaires seront limitées à celles renseignées dans l'ordre du jour (lequel contiendra tous les points requis par la loi luxembourgeoise), et toutes affaires accessoires.

25.2 Toute Action de n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seules les Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée des Actionnaires en donnant procuration écrite à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant du Fonds.

25.3 A moins qu'il en soit prévu autrement par la loi luxembourgeoise ou les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront approuvées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

25.4 Toute décision de l'assemblée des Actionnaires ayant un impact sur les droits des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux droits des Actionnaires d'un autre Compartiment seront soumises par rapport à chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité tels que décrits à l'article 33 des présents Statuts.

Art. 26. Assemblées générales des compartiments.

26.1 Les Actionnaires d'un Compartiment peuvent à tout moment convoquer une assemblée des Actionnaires afin de délibérer sur un point ayant trait exclusivement à ce Compartiment.

26.2 Les dispositions de l'article 25, paragraphes 1, 2 et 3 ainsi que celles de l'article 24, paragraphes 1 et 2 s'appliquent aux assemblées générales des Actionnaires particulières à un Compartiment. A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi luxembourgeoise ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 27. Clôture, Liquidation et Fusion de compartiments.

27.1 Les Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Mémoire. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il arrivera à son terme tel que prévu dans le Mémoire.

27.2 L'Associé Commandité du Fonds peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par l'Associé Commandité comme étant le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans les circonstances affectant ce Compartiment justifierait cette liquidation. Les Actionnaires concernés seront notifiés par le Fonds de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives.

27.3 A moins que les Spécifications du Compartiment en cause n'en disposent autrement, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront demander le rachat de leurs Actions, sans frais, lors ou avant la liquidation par application de la VNI de liquidation telle que déterminée par l'Associé Commandité. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès du dépositaire pour une période de neuf mois à partir de la décision de liquider. Une telle période de neuf mois pourra être prolongée avec l'accord préalable de la CSSF en cas de circonstances particulières. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au profit des bénéficiaires.

27.4 L'Associé Commandité pourra décider de fermer un Compartiment et d'attribuer les avoirs et les engagements de ce Compartiment à un autre Compartiment ou à un autre organisme de placement collectif ou à une autre entité assimilée. L'Associé Commandité pourra aussi décider de combiner deux ou plusieurs Compartiments. L'Associé Commandité pourra également décider de combiner deux ou plusieurs Classes d'Actions. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment ou la nouvelle Classe. Ils en seront informés au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit réalisée.

Art. 28. Consolidation / Division. L'Associé Commandité peut décider de consolider ou de diviser les Actions d'un Compartiment au sein d'une Classe d'Actions donnée. Les Actionnaires se verront notifier une telle décision par l'Associé Commandité et bénéficieront d'une période d'un mois pour demander le rachat de leurs Actions sans frais.

V. Exercice social - Distributions

Art. 29. Exercice social.

29.1 L'exercice social du Fonds commence le 1^{er} (premier) janvier de chaque année et se termine le 31 (trente et un) décembre.

29.2 Le premier exercice social du Fonds commencera à la date de constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 30. Distributions.

30.1 Les distributions seront faites selon l'ordre des paiements tel que précisé dans le Mémoire et plus précisément par rapport à chaque Compartiment dans les Spécifications du Compartiment concerné. L'assemblée générale des Actionnaires, par rapport à chaque Compartiment et dans les limites prévues par la loi, déterminera comment les profits, s'il y en a, seront traités, et pourra le cas échéant déclarer un dividende, sous réserve que le capital du Fonds ne tombe pas en dessous du minimum légal.

30.2 L'Associé Commandité peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des dividendes intérimaires à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans le Mémoire, et plus particulièrement dans les Spécifications du Compartiment concerné.

30.3 Les distributions pourront être payées en euros ou dans la devise du Compartiment en temps et lieu déterminé au fil du temps par l'Associé Commandité.

30.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par le Fonds et conservé par lui à la disposition de son bénéficiaire.

30.5 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant, à moins que l'Associé Commandité ait rejeté ou prolongé une telle période pour toutes les Actions. L'Associé Commandité a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures requises et d'autoriser toutes les actions pour le compte du Fonds afin de parfaire un tel reversement.

Art. 31. Dépositaire.

31.1 Le Fonds devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le «Dépositaire»).

31.2 Le Dépositaire devra assumer les obligations et responsabilités prévues par la Loi FIS.

31.3 Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Commandité s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. L'Associé Commandité pourra dénoncer la nomination du Dépositaire mais ne pourra pas le révoquer tant qu'un dépositaire remplaçant n'aura pas été nommé pour le remplacer.

Art. 32. Dissolution.

32.1 Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues à l'article 33 des présents Statuts.

32.2 La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise par l'Associé Commandité à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des actions présentes et représentées à l'assemblée.

32.3 La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par l'article 5 des présents Statuts. Dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

32.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

32.5 En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation seront faites en conformité avec la loi.

32.6 Les produits nets de la liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux détenteurs d'Actions de chaque Compartiment au pro rata des Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment.

32.7 Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires suivant l'exécution de la liquidation sera déposé auprès du Dépositaire pour une période de neuf mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 33. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum requises par la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales.

Art. 34. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personnes ou Actionnaires englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 35. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront déterminées en conformité avec la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et la Loi FIS, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi du 10 août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément.

Souscription et Paiement

Les comparants ont souscrit 3.101 (trois mille cent une) Actions résultant en un paiement total de EUR 31.010,-(trente et un mille et dix euros):

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| 1) EULERPHI MANAGEMENT S.A. | 1 Action de Commandité |
| 2) Fortuna Capital Ltd. | 93 Action de Commanditaire |
| 3) Salsacate Properties Corp. | 3.007 Action de Commanditaire |
| Total: | 3.101 Actions |

Toutes les actions ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.010 (trente et un mille et dix euros) est dès à présent à la disposition du Fonds, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent environ à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution du Fonds, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social du Fonds est établi au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé réviseur d'entreprises du Fonds jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012:

La société anonyme, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A., dont le siège social est situé 427 route de Thionville, L-5887 Alzingen, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150963.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SAGNARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2011. LAC/2011/14269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047333/1033.

(110053420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Arcavest Project Topalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.073.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 mai 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011064662/14.

(110072665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.026.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} avril 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour BELLUS Health Luxco I S.à r.l. & Cie S.C.S., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011064702/16.

(110072819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Stocchimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge.
R.C.S. Luxembourg B 160.698.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Marco STOCCHI, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 9 novembre 1969, demeurant à L-4382 Ehlerange, 43, rue de Sanem;
- 2.- Guido BALDINELLI, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 1966, demeurant à L-4689 Differdange, 21, rue Ahlen;
- 3.- Massimo CASTELLANI, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1967, demeurant à L-4967 Clemency, 73, rue de la Chapelle.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de STOCCHIMMO SARL

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.

Art. 3. La société a pour objet

- a) la vente,
- b) l'achat d'immeubles,
- c) la promotion immobilière
- d) la location ainsi que
- e) l'exploitation d'une entreprise de construction.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Marco STOCCHI, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 9 novembre 1969, demeurant à L-4382 Ehlerange, 43, rue de Sanem, trente-quatre parts | 34 |
| 2.- Guido BALDINELLI, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 1966, demeurant à L-4689 Differdange, 21, rue Ahlen, trente-trois parts | 33 |
| 3.- Massimo CASTELLANI, employé, né à Esch-sur-Alette, le 4 mai 1967, demeurant à L-4967 Clemency, 73, rue de la Chapelle, trente-trois parts | 33 |
| Cent parts | 100 |

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Marco STOCCHI, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 9 novembre 1969, demeurant à L-4382 Ehlerange, 43, rue de Sanem, gérant technique;

2.- Guido BALDINELLI, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 1966, demeurant à L-4689 Differdange, 21, rue Ahlen, gérant administratif;

3.- Massimo CASTELLANI, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1967, demeurant à L-4967 Clemency, 73, rue de la Chapelle, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un des deux gérants administratifs.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Stocchi, Baldinelli, Castellani et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 avril 2011. Relation EAC/2011/4708. Reçu soixante quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange.

Franck MOLITOR.

Référence de publication: 2011063971/86.

(110070454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

BELLUS Health Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.027.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} avril 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour *BELLUS Health Luxco II S.à r.l.*, en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011064703/16.

(110072835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Arcavest Project Topalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.073.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 mai 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011064663/14.

(110072666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Arcavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.743.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 mai 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011064664/14.

(110072663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Arcavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.743.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 mai 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011064665/14.

(110072664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Orchis Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 160.202.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) UZOA Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 98.184,

ici représentée par Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 avril 2011;

2) GAPPING Investments Holding S.A. une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. de Luxembourg B 85.007,

ici représentée par Monsieur Fabrice SCHOTT, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 5 avril 2011;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ORCHIS DEVELOPPEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de TROIS MILLIONS SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.069.000.- EUR)

pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000.- EUR), le cas échéant par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions nouvelles de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

- (i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le

montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 14. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 12 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Distribution de bénéfices, Dissolution

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire aux 310 actions du capital social comme suit:

- UZOA Holding S.A.: trois cent et neuf (309) actions,
- GAPPING Investments Holding S.A.: une (1) action.

Total: trois cent dix (310) actions.

et déclarent que ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Reinald LOUSCH, directeur, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

c) Madame Elise LETHUILLIER, directeur adjoint, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

HRT Révision S.A., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. Luxembourg B 51.238.

5.- Est nommé Président du Conseil d'administration: Monsieur Marc AMBROISIEN prénommé.

6.- Les mandats des administrateurs, président du conseil et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of April.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) UZOA Holding S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, RCS Luxembourg B number 98.184;

here represented by Mr Reinald LOUSCH, director, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of a proxy established on 5 April 2011;

2) GAPPING Investments Holding S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, RCS Luxembourg B number 85.007,

here represented by Mr Fabrice SCHOTT, private employee, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of a proxy established on 5 April 2011.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing party has established as follows articles of incorporation of a holding company to be organized:

Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be ORCHIS DEVELOPPEMENT S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board.

In the event that the board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The object of the company is the participation in any form whatsoever, in all commercial, industrial, financial or other enterprises, Luxembourg or foreign, the acquisition of all titles and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option, negotiation and any other way including the acquisition of patents and licensing, management and development, grant to companies in which the corporation has a direct or indirect participating interest, to any company of the group and any entity partner in a project where the company is directly or indirectly involved, including any financial assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the company may take any measures and make any transactions it deems necessary for the performance and development of its purpose, particularly by borrowing in any currency, by issuing bonds and lending to companies mentioned in the preceding paragraph.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) each. These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The board of directors is authorized to increase the initial corporate capital by THREE MILLION SIXTYNINE THOUSAND EURO (3.069.000.- EUR) in order to raise it from THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) to THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (3.100.000.-EUR) as the case may be by the issue of thirty thousand six hundred and ninety (30.690) shares of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 12 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 4. The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid-in, in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

Art. 5. The redemption price of the shares, which the company intends to redeem in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the board of directors on the valuation day, which shall be the day on which the board of directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the company, being the value of the company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation regulations

A. The assets of the company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the company (safe any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the company including the expenses relating to the issue and distribution of the company's securities insofar as the same have not been written off, and;
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the board of directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned hereabove which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) hereabove unless the board of directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used;

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the company will be valued in good faith by the board of directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated hereabove or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the board of directors in good faith and in a manner which

complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the board of directors regards as appropriate from time to time;

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each valuation day on which the company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset.

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the valuation day, the value thereof will be estimated by the board of directors.

C. The liabilities of the company shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company if the valuation day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;

e) an appropriate provision for future taxes based on the capital due up to the valuation day as determined from time to time by the board of directors.

f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the board of directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the company as they are defined hereabove minus its liabilities defined hereabove at close of business on the valuation day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the valuation day.

For this purpose:

a) the shares of the company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the company.

b) The shares of the company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the company's books which in general will be made immediately after the close of business on the valuation day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the company.

Title 2. Management and Supervision

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The board of directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 13. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be reeligible.

Title 3. General meeting and Distribution of profits

Art. 14. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the

first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 15. The annual meeting of shareholders shall be held on the first Thursday of the month of June at 12 a.m. in the commune of the registered office or at any other location designated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Title 4. Accounting year, Allocation of profits, Dissolution

Art. 16. The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st.

Art. 17. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Art. 18. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on December 31st, 2011.

The first annual general meeting will be held in 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare to subscribe the three hundred ten (310) shares as follows:

- UZOA Holding S.A.: three hundred and nine (309) shares,
- GAPPING Investments Holding S.A.: one (1) share.

Total: three hundred and ten (310) shares.

and declare that all the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in article 26 of the law of trading companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- 1.- The registered office of the company is L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

The general meeting authorizes the board of the directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

- 2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3.- Are appointed as directors:

- a) Mr. Marc AMBROISIEN, directeur, born at Thionville (France), on March 8, 1962, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
- b) Mr. Reinald LOUTSCH, directeur, born at Pétange, on May 18, 1962, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
- c) Mrs Elise LETHUILLIER, directeur, born in Dreux (France) on 17 November 1972, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Is appointed as statutory auditor:

HRT Révision S.A., having its registered office in L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. Luxembourg B 51.238.

5.- Is appointed as President of the Board of Directors: Mr. Marc AMBROISIEN prenamed.

6.- The mandates of the directors, president of the board and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Signé: R.LOUTSCH, F.SCHOTT, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2011. Relation: LAC/2011/16399. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T.BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052417/624.

(110059149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Archea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. YMA Fund).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.852.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

"Pour le Conseil d'Administration"

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011064666/13.

(110073345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

CS Nordic Retail No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.983.

Par résolutions signées en date du 4 mai 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Charles Curmington, avec adresse au 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur classe A, avec effet immédiat

2. Nomination de Richard James, avec adresse au Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur de classe A pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 30 septembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011064762/15.

(110073239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Aria Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 148.991.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011064667/10.

(110072737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Athor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATHOR S.A.

Référence de publication: 2011064671/10.

(110072765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Autonomy Brazil, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 136.652.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064676/11.

(110073145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 116.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064678/11.

(110072997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

ComBenel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.426.

Résolutions prises par les associés en date du 27 avril 2011

Les associés de la société ComBenel S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Jörg Michael Streipardt, demeurant Charlottenstrasse 13, D-54295 Trier, comme gérant technique de classe A, et ceci avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Pour la société

Référence de publication: 2011064723/12.

(110072646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Autonomy Iceland, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 152.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064680/11.

(110073230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Autonomy II C, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064682/11.

(110073315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Autonomy Luxembourg One, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064684/11.

(110073106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Autonomy Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.150,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064685/11.

(110073035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

BAUERE KOPERATIV, Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.424.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064697/10.

(110072766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Autonomy Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.150,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064686/11.

(110073036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Bespeak Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1834 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Koltz.

R.C.S. Luxembourg B 151.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011064692/11.

(110072969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.421.

Le Bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064700/11.

(110073426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Berry International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 125.301.

L'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue le 11 mai 2011, a nommé administrateurs Monsieur Maurizio VALORI, né le 2 mars 1956 à Buenos Aires, demeurant à I-20129 Milan, 6, via Indipendenza et Maître Romain LUTGEN, né le 26 juillet 1947 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés expirera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Le siège social a été transféré à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris

Romain Lutgen

Administrateur

Référence de publication: 2011064705/14.

(110073486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Caldera Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CALDERA INVESTMENT S.A.
Signature

Référence de publication: 2011064726/12.

(110073149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Biomedic Laboratories Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 57.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011064707/10.

(110073506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Born Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORN INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011064710/11.

(110073525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

BT Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.203.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064714/11.

(110073217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

TR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.
R.C.S. Luxembourg B 62.436.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 14 mai 2010

1) Les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs en place jusqu'à ce jour, pour une nouvelle période de quatre ans, à savoir:

Rauchs Jean-Jacques, né le 15.07.1957 à Luxembourg, demeurant à L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch

Von Gienanth Denise, née le 29.09.1947 à Uccle, demeurant à L-5855 Hesperange, 3, rue Jos Sunnen

Rauchs Marie-Odile, née le 09.09.1963 à Esch sur Alzette, demeurant à L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch

Tremong Jean-Louis, né le 18.09.1950 à Esch sur Alzette, demeurant à L-5855 Hesperange, 3, rue Jos Sunnen.

La société se trouve engagée par la signature collective de trois administrateurs.

Leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de deux mille quatorze.

2) Les actionnaires décident de renouveler le mandat du commissaire de la Fiduciaire Générale de Luxembourg SA, no d'immatriculation RCS Luxembourg B 67904, demeurant à L-2220 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf, pour une nouvelle période de quatre ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de deux mille quatorze.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2011071441/22.

(110079566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

C.A.E.- Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 9.368.

—
Procès-verbal de gérance du 06 mai 2011

Le 6 mai 2011, au siège social de la SARL CAE. - AVIATION (la «Société»),

Monsieur Bernard ZELER, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, confirme le transfert des parts sociales (5.400), anciennement détenues par Monsieur Ronald Peter BLOM, au profit de la société MARLOW BV et ce, suivant contrat de cession de parts sociales du 6 mai 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été signé.

Bernard ZELER.

Référence de publication: 2011064715/14.

(110073118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.312.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.643.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011064717/11.

(110073059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.312.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.643.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011064718/11.

(110073060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Media Architects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.683.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011, les actionnaires:

- ont décidé de révoquer la société ABROAD CONSULTING S.A. de son poste de commissaire aux comptes.
- ont mandaté Jorge Manuel GUEDES, demeurant professionnellement à L - 7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, né le 07 février 1981 à CARAEDA de ANSIAES au Portugal, au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017,
- Ont accepté le Transfert du siège social du L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue vers le L-1420 Luxembourg, 119 avenue Gaston Diderich.
- Ont prolongé le mandat d'administrateur unique de Monsieur Thierry Muller jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064942/18.

(110072848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Central Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011064720/11.

(110073061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

ComBenel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.426.

Résolutions prises par les associés en date du 10 mai 2011

Les associés de la société ComBenel S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de nommer Madame Delphine Kaddour Mignot, demeurant 4, place de l'hôtel de ville, L-4138 Esch-sur-Alzette, comme gérante technique de classe A, et ceci avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011064724/13.

(110073404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALGIS INVEST S.A .

A. VIGNERON / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011064727/12.

(110072530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Premium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.312.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011, les actionnaires:

- ont décidé de révoquer la société ABROAD CONSULTING S.A. de son poste de commissaire aux comptes.
- ont mandaté la société Fiduciaire (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L - 2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B.112.881, au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017,
- Ont accepté le Transfert du siège social du L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue vers le L-1420 Luxembourg, 119 avenue Gaston Diderich.
- Ont prolongé le mandat d'administrateur unique de Monsieur Thierry Muller jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064995/18.

(110072847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Candea International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Candea International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011064730/13.

(110073150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Carlton Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064731/10.

(110073320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Carmatel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARMATEL SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011064733/12.

(110073402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Dahlia Patrimonium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.901.

EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois DAHLIAS PATRIMONIUM SA, tenue en date du 10 mai 2011, que:

1. la société de droit luxembourgeois, IMMO CONCEPT SARL, enregistrée dans le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B113082 a démissionné de ses fonctions d'administrateur;

2. est nommé, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la société de droit de Gibraltar, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LTD, constituée en date du 17 septembre 2007, ayant son siège social au Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée dans le Registrar of Companies of Gibraltar sous le numéro 99467, représentée par son administrateur, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, née le 17 décembre 1969 à LAXOU (France), demeurant professionnellement au 41, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011065377/19.

(110073037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

IFE Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.767.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2011, les mandats des Administrateurs Monsieur Michel DUPONT et Monsieur Jean BODONI ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Madame Marie BOURLOND, ayant son adresse professionnelle à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée Administrateur en remplacement de Madame Romaine FAUTSCH, démissionnaire. Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

BDO AUDIT, Société Anonyme, 2 Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-147570 a été nommé Réviseur d'Entreprises Agréé. Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour: IFE GESTION

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Fanny Marx

Référence de publication: 2011071584/22.

(110077772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Carnegie Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064734/9.

(110073523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

CDE, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064736/9.

(110073509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

GET IT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5885 Hesperange, 349, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 159.891.

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Patrizia FERRON, gérante de société, née à Luxembourg le 18 février 1967, demeurant à L-5670 Altwies, 36, route de Luxembourg.

Laquelle comparante déclare être associée unique et gérante unique de la société à responsabilité limitée «GET IT.», établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159891.

Ensuite la comparante, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer le siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II à L-5885 Hesperange, 349, route de Thionville, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Hesperange."

L'autre alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Ferron, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2011. Relation: EAC/2011/6244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): p. T. THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011068977/36.

(110073845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Patrisave, Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 160.652.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Yves WAGENER, avocat, né le 21 septembre 1962 à Dudelange, demeurant professionnellement au 101, avenue du Bois à Luxembourg.

2.- Madame Claudine ERPELDING, avocat, née le 9 juillet 1970 à Differdange, demeurant professionnellement au 101, avenue du Bois à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: «PATRISAVE».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition par quelque voie que ce soit de créances et la gestion de ces créances, pour ses propres besoins. La société a également pour objet prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange de souscription,

d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR).

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (1.240.000,00 €)

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Titre II. - Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou encore les banques auprès desquelles la société aura ouvert des comptes, ou encore dans le cadre d'actions judiciaires.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, nommé pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Titre III. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Titre IV. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin de l'an 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|----------|
| 1.- Monsieur Yves WAGENER, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions | 99 |
| 2.- Madame Claudine ERPELDING, prénommée, une action | <u>1</u> |
| TOTAL: CENT actions | 100 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire jusqu'à concurrence de NEUF MILLE EUROS (9.000,00 €), soit 29,03%, de sorte que la somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Me Claudine ERPELDING, Avocat, née à Differdange le 9 juillet 1970, demeurant professionnellement au 101, avenue du Bois à L-1250 Luxembourg.

2.- Me Yves WAGENER, Avocat, né à Dudelange le 21 septembre 1962 demeurant professionnellement au 101, avenue du Bois, à L-1250 Luxembourg.

3.- Me Anthony BRAESCH, Avocat, né à Strasbourg le 18 octobre 1972, demeurant professionnellement au 101, avenue du Bois, à L-1250 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire: G.T. Experts Comptables S.à r.l., établie 19, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 121.917.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 101, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Y. Wagener, C. Erpelding et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2011. LAC/2011/19589. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011060904/161.

(110068084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Colmar Schwoerer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.145.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011064746/10.

(110072745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Commerzbank International Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Dieses Dokument ist zur Aktualisierung der im Handelsregister hinterlegten Informationen vorgesehen.

Verwaltungsrat

Die Geschäftsadresse der Verwaltungsratsmitglieder Joseph Kusters und Thomas Langer lautet seit 1. August 2010 wie folgt:

25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Luxembourg

Luxemburg.
Für die Richtigkeit des Auszuges
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
Asselborn / Eis

Référence de publication: 2011064747/16.

(110073131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Compac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAC S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011064748/11.

(110073531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

MGP Artemis S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.654.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 mai 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. le siège social de la Société est transférée au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 30 décembre 2010.

2. la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée réviseurs d'entreprises de la Société avec effet au 30 décembre 2010 pour une durée indéterminée.

3. la date de nomination de Mademoiselle Joanne Fitzgerald en tant que gérante de la Société a été rectifié au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour MGP Artemis S.à r.l. SICAR

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011071625/22.

(110078348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Alpha-Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPHA-LUX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011071109/11.

(110079086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.
